



26-03-2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 26 mars 2024, à 18 h 47, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Joël Sabourin Saulnier	Marc-André Tremblay
Alexandre Le Blanc	

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

Madame la conseillère Sylvie Poulin a motivé son absence.

- Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Avis préliminaire à l'adoption du Règlement décrétant une dépense de 449 080,85 \$ et un emprunt de 449 080,85 \$ pour l'acquisition d'un camion pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
- 4- Règlement décrétant une dépense de 449 080,85 \$ et un emprunt de 449 080,85 \$ pour l'acquisition d'un camion pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
- 5- Approbation d'une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – Amendement de la résolution numéro 2023-06-195



## Séance extraordinaire du 26 mars 2024

- 6- Entente relative au droit de propriété d'une partie du lot 5 945 424, cadastre du Québec, maintenant connue comme étant le lot 6 581 170, cadastre du Québec
- 7- Embauche au nouveau poste cadre permanent d'adjointe au greffier-trésorier
- 8- Embauche au nouveau poste cadre permanent de commis comptable et adjointe administrative
- 9- Embauche à un second poste cadre permanent de commis comptable et adjointe administrative
- 10- Embauche au nouveau poste cadre permanent de directeur des loisirs et du développement
- 11- Parole au public concernant la séance en cours
- 12- Levée de la séance

1.

### ➤ OUVERTURE DE LA SÉANCE

**2024-03-092**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2.

### ➤ ORDRE DU JOUR

**2024-03-093**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Séance extraordinaire du 26 mars 2024

3.

➤ **AVIS PRÉLIMINAIRE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 449 080,85 \$ ET UN EMPRUNT DE 449 080,85 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le maire Jonathan Beauchamp, fait mention de l'objet du règlement soumis ci-après pour adoption, celui-ci décrétant une dépense de 449 080,85 \$ et un emprunt de 449 080,85 \$ pour l'acquisition d'un camion pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

Le règlement soumis pour adoption ne comporte aucun changement vis-à-vis le projet présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2024.

4.

➤ **2024-03-094**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 449 080,85 \$ ET UN EMPRUNT DE 449 080,85 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Règlement numéro 2024-03-001**

**ATTENDU** que la Municipalité de Ripon souhaite faire l'acquisition d'un nouveau camion pour la cueillette et le transport des matières résiduelles;

**ATTENDU** qu'à cette fin, la Municipalité de Ripon a procédé au lancement d'un appel d'offres public;

**ATTENDU** qu'à la suite de l'ouverture de soumissions, la Municipalité de Ripon a accepté la soumission reçue de *Groupe Environnemental Labrie SRI* et lui a octroyé le contrat pour la fourniture dudit camion de cueillette et de transport des matières résiduelles, au coût de 437 594,85 \$, taxes incluses, auquel s'ajoutent des options pour une couverture d'assurance prolongée de 5 ans ainsi que des heures additionnelles pour une somme additionnelle de 6 668,55 \$, taxes incluses;